



Recuperer mon dossier avocat

Par **Fifou35**, le **10/04/2019** à **11:35**

Bonjour, rnrnJe souhaite récupérer mon dossier chez mon avocat.rnrnJe viens de signaler que je passais le prendre. Mon dossier est prêt à l'accueil. Mais elle me dit que je vais devoir signer un papier comme quoi j'ai bien récupéré mon dossier.rnrnMais si jamais je me rends compte qu'ils manquent des papiers. est ce que je pourrais toujours lui réclamer les documents manquant ? rnrnDois-je prendre des précaution avant de signer ce document. rnrnMerci

Par **ravenhs**, le **10/04/2019** à **14:17**

Bonjour,rnrnC'est un procédé habituel, spécialement si vous avez remis des documents originaux.rnrnIl y a certains éléments que vous n'obtiendrez pas comme par exemple les correspondances qui ont été échangées entre avocats car elles sont couvertes par le secret des correspondances.rnrnPour éviter de vous apercevoir qu'il manque des choses après restitution de votre dossier, vérifiez les documents remis avant de signer.rnrnCordialement,

Par **Fifou35**, le **10/04/2019** à **15:53**

Bonjour, rnrnje vous remercie beaucoup pour ces précisions. rnrnCordialement

Par **Fifou35**, le **15/04/2019** à **09:01**

Bonjour, rnrnJ'ai récupéré mon dossier chez mon avocat. rnrnApparemment la partie adverse a bien tous mes chèques. Ils devaient encaisser un de mes chèque le 5 avril mais nous sommes le 15 avril et toujours rien. Je m'inquiètes car le mois dernier ils se sont trompés dans les chèques.rnrnEst ce que je peux écrire moi même à l'avocat de la partie adverse ?rnrnMerci.

Par **ravenhs**, le **15/04/2019 à 10:32**

Bonjour,rnrnSi vous n'avez plus d'avocat, vous pouvez écrire à celui de la partie adverse.rnrnCordialement

Par **Fifou35**, le **15/04/2019 à 13:46**

Bonjour, rnrnMerci beaucoup. non je n'en ai plus mais je prends un autre avocat mais j'ai rdv que le 23 avril et ce sera pour une nouvelle procédure contre l'assurance décanale car la société a fait liquidation judiciaire et mon ancien avocat n'a pas déclaré la créance et c'est pour cela que j'ai perdu. rnrnMon ancien avocat m'avait dit également d'attendre qu'un huissier me notifie le jugement. J'ai attendu plus d'un mois avant qu'il ne vienne chez moi me déposer les papiers. Et la je me demande si en plus de ne pas avoir déclaré la créance si j'aurais pu éviter de payer l'huissier 90€ *2.rnrnJ'attends d'en savoir plus avant d'écrire au Bâtonnier.rnrnMerci